

Le Conseil Agriculture préconise un renoncement volontaire à des livraisons – mais uniquement à un degré insuffisant

En effet, une coordination centrale aurait une grande importance. Une réduction volontaire des volumes uniquement à l'échelon des organisations de producteurs et des coopératives ne peut EN AUCUN CAS stabiliser le marché du lait

(Bruxelles, 15 mars 2016) Les ministres de l'Agriculture, réunis à Bruxelles hier, ont adopté des mesures en faveur du secteur du lait. Un aspect positif est que les politiques ont enfin compris que c'est à la surproduction à l'échelle européenne que l'on doit s'attaquer pour résoudre le problème. Pour cela, ils souhaitent recourir à un renoncement volontaire à des livraisons. Cela fait des lustres que l'European Milk Board recommandait une telle solution. Les agriculteurs européens se sont longtemps battus pour une réduction des volumes. Malheureusement, les mesures qui viennent d'être adoptées ne sont qu'un cautère sur une jambe de bois et la réflexion n'a pas été menée jusqu'au bout.

Il est évident que des mesures visant à augmenter les volumes d'intervention et un renoncement à la production à caractère ponctuel ne permettront pas de désamorcer une situation dramatique ni, par conséquent, d'empêcher l'effondrement des prix. L'augmentation du volume de production au cours des mois qui viennent va vite réduire à néant les effets potentiels que ces mesures seraient susceptibles d'avoir. « Ce n'est pas ainsi que l'on mettra un terme à la crise sur le marché du lait, a déclaré le président de l'EMB, Romuald Schaber. « Nous avons tout récemment reçu des informations, par exemple en provenance d'Allemagne, en vertu desquelles des producteurs ne recevraient plus que 21 cents par kilo pour leurs livraisons de février. Ce n'est pas avec des mesures aussi timorées que l'on parviendra à stopper une fois pour toutes la tendance à la baisse. »

Certes, en particulier, si la mesure de la gestion volontaire des volumes qui doit être mise en œuvre conformément à l'article 222 de l'OCM 1308/2013 par des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles et qui doit maintenant être étendue aussi aux coopératives est bel et bien pétrie de bonnes intentions, elle présente cependant de graves lacunes. Le problème est en l'occurrence que la gestion des volumes n'est pas coordonnée de façon centralisée à l'échelle de l'UE et que, par conséquent, elle ne peut pas entraîner une détente sur la totalité du marché. En outre, on regrette l'absence d'une limitation des volumes vers le haut pour tous les producteurs pendant la durée du renoncement volontaire à des livraisons. Le résultat en sera que l'effet positif de la réduction des volumes dû au renoncement à des livraisons va immédiatement être réduit à néant en vertu de l'accroissement de la production par d'autres producteurs.

Si l'on laisse carte blanche aux organisations de producteurs et aux coopératives pour décider si elles doivent ou non participer à une réduction de la production, la disponibilité s'avérera très variable. On en a eu des exemples en Suisse, où des organisations de producteurs participantes ont perdu une partie de leurs membres, car ceux-ci ne devaient pas s'attendre à des restrictions de la production en s'affiliant à d'organisations alternatives.

European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124, bte 4, B-1000 Bruxelles
N° de TVA: BE0535.674.283

Tél.: +32 (0)2 808 1935

Fax: +32 (0)2 808 8265

office@europeanmilkboard.org

www.europeanmilkboard.org



<https://www.facebook.com/europeanmilkboard.de/>



On doit une fois pour toutes mettre fin à cette tendance, au sein de la Commission et du Conseil, à élaborer des solutions irréfléchies. C'est la totalité du marché du lait européen qui est confrontée à un problème. Et c'est bien pourquoi les mesures doivent être coordonnées aussi à l'échelle de la totalité du marché.

La responsabilisation face au marché doit incomber à chaque producteur pris individuellement. Cela veut dire que, dans le cas d'une prescription de réduction volontaire de la production à l'échelle de l'UE, c'est à chaque producteur de lait pris individuellement qu'il incombera de décider s'il veut produire moins avec le bonus proposé. Si, au bout de trois mois au plus tard, on ne peut pas constater d'effets de réduction effective des volumes, il faudra réduire la production à l'échelle de l'UE par le biais d'obligations efficaces.

Contacts:

Président de l'EMB Romuald Schaber (DE): +49 (0)160 352 4703

Attachée de presse de l'EMB Silvia Däberitz (DE, EN, FR): +32 (2)808 1936



European Milk Board asbl
Rue du Commerce 124, bte 4, B-1000 Bruxelles
N° de TVA: BE0535.674.283

Tél.: +32 (0)2 808 1935
Fax: +32 (0)2 808 8265
office@europeanmilkboard.org
www.europeanmilkboard.org



<https://www.facebook.com/europeanmilkboard.de/>

